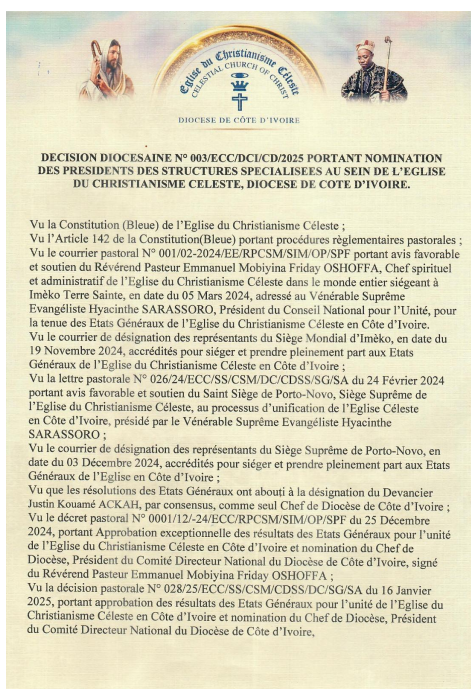




signé du Révérend Pasteur Benoît BERNETT ADEGOUN, Chef mondial de
 l'Eglise du Christendom Céléste siègeant à Porto-Novo
 Vu l'article 42 du règlement intérieur portant composition du Conseil National des
 Prophètes,
 Vu l'article 49 du règlement intérieur portant composition du Conseil National des
 Choraes,
 Vu l'article 56 du règlement intérieur portant composition du Conseil National des
 Jeunes,
 Vu l'article 63 du règlement intérieur portant composition du Conseil National des
 Femmes,
 Vu les nécessités du sacerdoce.

Vu l'article 28 du règlement intérieur portant composition du Conseil
d'Administration Diocésain,
Vu les nécessités de service.



Église du Christianisme Céleste
CELESTIAL CHURCH OF CÔTE D'IVOIRE
DIOCESE DE CÔTE D'IVOIRE

DECISION DIOCESAINE N° 004/ECC/DC/CD/2025 PORTANT NOMINATION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DIOCESAIN AU SEIN DE L'EGLISE DU CHRISTIANISME CELESTE, DIOCESE DE COTE D'IVOIRE.

Vu la Constitution Bleue de l'Eglise du Christianisme Céleste ;
Vu l'Article 142 de la Constitution Bleue portant procédures réglementaires pastorales ;
Vu le courrier pastoral N° 001/02-2024/EE/RPCSM/SIM/OP/SPF portant avis favorable et soutien du Révérend Pasteur Emmanuel Mobiyina Friday OSHOFFA, Chef spirituel et administratif de l'Eglise du Christianisme Céleste dans le monde entier, en date du 05 Mars 2024, adressé au Vénérable Suprême Evangéliste Hyacinthe SARASSORO, Président du Conseil National pour l'Unité, pour la tenue des Etats Généraux de l'Eglise du Christianisme Céleste en Côte d'Ivoire.

Vu le courrier de désignation des représentants du Siège Mondial d'Imèko, en date du 19 Novembre 2024, accrédités pour siéger et prendre pleinement part aux Etats Généraux de l'Eglise du Christianisme Céleste en Côte d'Ivoire ;
Vu la lettre pastorale N° 026/24/ECC/SS/CSM/DC/CDSS/SG/SA du 24 Février 2024 portant avis favorable et soutien du Saint Siège de Porto-Novo, Siège Suprême de l'Eglise du Christianisme Céleste, au processus d'unification de l'Eglise Céleste en Côte d'Ivoire, présidé par le Vénérable Suprême Evangéliste Hyacinthe SARASSORO ;
Vu le courrier de désignation des représentants du Siège Suprême de Porto-Novo, en date du 03 Décembre 2024, accrédités pour siéger et prendre pleinement part aux Etats Généraux de l'Eglise en Côte d'Ivoire ;
Vu que les résolutions des Etats Généraux ont abouti à la désignation du Devancier Justin Kouamé ACKAH, par consensus, comme seul Chef de Diocèse de Côte d'Ivoire ;
Vu le décret pastoral N° 0001/12-24/ECC/RPCSM/SIM/OP/SPF du 25 Décembre 2024, portant Approbation exceptionnelle des résultats des Etats Généraux pour l'unité de l'Eglise du Christianisme Céleste en Côte d'Ivoire et nomination du Chef de Diocèse, Président du Comité Directeur National du Diocèse de Côte d'Ivoire, signé du Révérend Pasteur Emmanuel Mobiyina Friday OSHOFFA ;
Vu la décision pastorale N° 028/25/ECC/SS/CSM/CDSS/DC/SG/SA du 16 Janvier 2025, portant approbation des résultats des Etats Généraux pour l'unité de l'Eglise du Christianisme Céleste en Côte d'Ivoire et nomination du Chef de Diocèse, Président du Comité Directeur National du Diocèse de Côte d'Ivoire, signé du Révérend Pasteur Benoît Bennett Akandé ADEOGOUN, Chef mondial de l'Eglise du Christianisme Céleste ;

Vu l'article 22 du règlement intérieur portant composition du Cabinet du Chef de Diocèse,
Vu les nécessités de service.

Décide

Article1: Sont nommés membres du Cabinet du Chef de Diocèse les Dignitaires dont les grades et noms Suivent :

N°	Grades Noms et Prénoms	Fonctions
1	Sp. Vén. Most Sen. Ev. Louis Privat Agnero N'GUESSAN	Directeur de Cabinet
2	Suprême Evangéliste Delphin PEKOULA	Chef de Cabinet
3	Vénérable Supérieur Evangéliste Richard TIN	Conseiller Spécial
4	Supérieur Evangéliste Blaise A. KADIO	Conseiller Spécial
5	Senior Evangéliste Elysée GNAORE	Conseiller Chargé du Suivi des grands Evénements
6	Supérieur Senior Evangéliste Jean Marc Zagba DIPLO	Conseiller
7	Senior Evangéliste Abel KOFFI	Secrétaire Particulier
8	Senior Evangéliste Emmanuel Fulbert HOUNKPE	Secrétaire Administratif
9	Vénérable Suprême Evangéliste Agénor Guede DJEGNA	Chargé de Missions
10	Assistant Vénérable Supérieur Jean KOUAKOU	Chargé du Protocole
11	Vénérable Senior Leader Henri Bale KOUADIO	Chargé de la Sécurité

Article 2 : La présente décision diocésaine prend effet à compter de sa date de Signature et sera publiée partout où besoin sera.

Fait à Abidjan, le 02 Mai 2025

Chef de Diocèse, Président du CDN



PROCEDE DE COTE D'IVOIRE
Eglise du Christianisme Céleste
Assistant Most Supérieur Evangéliste
JUSTIN KOUAMÉ ACKAH

12 BP 1685 Abidjan 12

+225 27 21 33 19 20 • 07 17 86 88 86 • 05 00 10 68 10

ecc@diocesedeci.net.ci

www.diocesedeci.net.ci